

5 JUIN 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 juin 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-06-293 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-06-294 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 MAI 2006

5 JUIN 2006

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2006-06-295 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2006
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2006
- 2006-06-296 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 30 MAI 2006
- N. M. 3.4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2006-06-297 4.1 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COWANSVILLE
- 2006-06-298 4.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2006

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
- 2006-06-299 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-23-206 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2006-06-300 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-23-206 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5 JUIN 2006

- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS
- 2006-06-301 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-06-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2006-06-302 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-06-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- AM 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2006 RELATIF `L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES

6. **RÈGLEMENTS**

- 2006-06-303 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2003 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465, ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*
- 2006-06-304 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-436 (PROJET RÉSIDENTIEL LE CARRÉ DES PINS)*
- 2006-06-305 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (388 890,00 \$) POUR*

5 JUIN 2006

L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER, 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE STANDARD POUR DEUX PASSAGERS ET D'UN CAMION DE POMPIER, P.T.C. 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE D'EQUIPES QUATRE (4) PORTES, LE TOUT INCLUANT ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2006-06-306 7.1.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2006
- 2006-06-307 7.1.2 APPROBATION DE L'UTILISATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES
- 2006-06-308 7.1.3 MANDAT DONNÉ AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- 2006-06-309 7.2.1 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX RUE DE JOLIETTE (DOSSIER DE MADAME SYLVIE DUBOIS ET DE MONSIEUR MICHEL PAPINEAU)
- 2006-06-310 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE
- 2006-06-311 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX RELATIVEMENT À LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE
- 2006-06-312 7.2.4 DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD (ROUTE 241) DANS SA PROGRAMMATION DE L'ANNÉE 2007

7.3 **URBANISME**

- 2006-06-313 7.3.1 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR LE LOT 3 684 953 ET SUR UNE PARTIE DU LOT 3 684 951 DU CADASTRE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE (RUE SHEFFORD)

5 JUIN 2006

- | | | |
|-------------|------------|---|
| 2006-06-314 | 7.3.2 | ACQUISITION PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 3 687 953 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À IMMOBILIER SKI BROMONT.COM, À TITRE DE FIN DE PARC |
| 2006-06-315 | 7.3.3 | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UN GARAGE ATTACHÉ QUI EMPIÈTE DE 1,8 MÈTRES DANS LA MARGE LATÉRALE QUI EST DE 3 MÈTRES, LOT 2 591 477 (RUE DES PATRIOTES) |
| 2006-06-316 | 7.3.4 | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UN EMPIÈTEMENT, DANS LA COUR AVANT, TOUR EN RESPECTANT LA MARGE AVANT MINIMALE DE 7,6 MÈTRES, LOT 2 929 975 (21, RUE DU MONT AKI) |
| 2006-06-317 | 7.3.5 | DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DES LOTS 3 593 015 ET 3 593 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEURE À 45 MÈTRES (RUE DE L'AUBERGISTE) |
| 2006-06-318 | 7.3.6 | DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 2 929 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC AINSI QUE L'INCLUSION AU TERRITOIRE AGRICOLE PROTÉGÉ DU LOT 2 929 168 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DE BEDFORD) |
| 2006-06-319 | 7.3.7 | ACQUISITION DU LOT 3 684 955 DU CADASTRE DU QUÉBEC D'IMMOBILIER SKI BROMONT.COM À TITRE DE FIN DE PARC |
| | 7.4 | <i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i> |
| | 7.5 | <i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i> |
| 2006-06-320 | 7.5.1 | APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES |
| N. M. | 7.5.2 | RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE DANS LE CADRE DU COLLOQUE 18 ^E COLLOQUE SUR ACTION MUNICIPAL ET LES FAMILLES |
| 2006-06-321 | 7.5.3 | POLITIQUE SUR LE VÉLO – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE POUR L'ANNÉE 2006 – PROJET ROUTE VERTE |

5 JUIN 2006

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2006-06-322 7.6.1 ACHAT D'UN VÉHICULE DE POLICE

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

2006-06-323 8.1 DEMANDE D'ACHAT DU LOT 2 591 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC (BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET CHEMIN DARCY)

2006-06-324 8.2 SUBVENTION ACCORDÉE À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT »

2006-06-325 8.3 NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DU MONT-GALE

2006-06-326 8.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-5-256 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU BROMONT

2006-06-327 8.5 POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À SON APPARTENANCE AU TERRITOIRE SOCIO-SANITAIRE

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

2006-06-328 9.1 CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS

2006-06-329 9.2 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT L'HORAIRE D'ÉTÉ DES EMPLOYÉS DE L'ARÉNA

2006-06-330 9.3 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT LA RÉÉVALUATION DE CERTAINS POSTES

2006-06-331 9.4 SUSPENSION DE MONSIEUR STÉPHANE MORRIS

5 JUIN 2006

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 10.1 DÉPÔT DU GUIDE PRATIQUE *SITE WEB MUNICIPAL* À L'INTENTION DES ÉLUS ET DES GESTIONNAIRES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR FRANK JOHNSTON-MAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION BMP RELATIVEMENT À LA TENUE DU CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JULIEN PELLERIN, DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME RELATIVEMENT À LA TENUE D'UNE JOURNÉE DE FORMATION AU CHÂTEAU BROMONT
- N. M. 10.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER DE BROMONT RELATIVEMENT À L'AVENIR DE L'ÉGLISE
- N. M. 10.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JACQUES FOURNIER ET DE MADAME MARIE-FRANCE TRUDEL CONCERNANT LA LOCATION DE CONDOS
- N. M. 10.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JULIE BOULET, LA MINISTRE DÉLÉGÉE AUX TRANSPORTS, CONCERNANT LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE
- N. M. 10.7 DÉPÔT DE LA THÈSE DE DOCTORAT DE MONSIEUR BERNARD SÉVIGNY INTITULÉ *LA COLLECTIVITÉ APPRENANTE : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL*
- N. M. 10.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARC E. DECELLES RELATIVEMENT AUX PLUIES DU MOIS DE MAI ET LES PLAINES INONDABLES
- N. M. 10.9 DÉPÔT DE LA DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, SECTEUR DES RUES DE NICOLET ET DE CHARLEVOIX.

11. VARIA

- 2006-06-332 11.1 NOMINATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION
- 2006-06-333 11.2 DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LES RÔTISSERIES ST-HUBERT
- 2006-06-334 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX SERVICE DE POLICE, INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT LEUR INTERVENTION LORS DES INONDATIONS
- 2006-06-335 11.4 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME LOLA LANDES CONCERNANT L'ORGANISATION DU CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL BMP

5 JUIN 2006

N. M.	11.5	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE PERRON RELATIVEMENT LE BESOIN DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES
2006-06-336	11.6	ENTENTE COMMERCIALE ENTRE ITERACT INC ET LA VILLE DE BROMONT
	12	PÉRIODE DE QUESTIONS
2006-06-337	13	LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-06-293

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Les sujets suivants ont été ajoutés au « VARIA » de l'ordre du jour :

- 11.1 NOMINATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION
- 11.2 DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LES RÔTISSERIEs ST-HUBERT
- 11.3 FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX SERVICE DE POLICE, INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT LEUR INTERVENTION LORS DES INONDATIONS
- 11.4 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME LOLA LANDES

5 JUIN 2006

CONCERNANT L'ORGANISATION DU
CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL
BMP

11.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME
DIANE PERRON RELATIVEMENT LE
BESOIN DE RÉSIDENCES POUR
PERSONNES ÂGÉES

11.6 ENTENTE COMMERCIALE ENTRE
ITERACT INC ET LA VILLE DE
BROMONT

ADOPTÉ

2006-06-294

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 23 MAI 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membres du
Conseil municipal tenue le 23 mai 2006.

ADOPTÉ

2006-06-295

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MAI 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2006 au montant de **UN MILLION SEPT CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (1 746 083,99 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2006

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2006. Le montant des permis émis durant le mois de mai se chiffre à **CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (5 560 280 \$)**.

2006-06-296

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 30 MAI 2006

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2006.

QUE pour ce qui est de la résolution numéro 06-095, le Conseil municipal précise que l'approbation du PIAA est assujetti à une garantie financière dont les modalités seront définies dans une entente cadre entre le promoteur et la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

N. M.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Des renseignements complémentaires sont donnés relativement aux états financiers déposés le 23 mai 2006.

2006-06-297

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COWANSVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)** au Tournoi du maire de Cowansville, somme représentant l'inscription de messieurs les Conseillers Alain Chénier et Onil Couture audit tournoi de Golf.

ADOPTÉ

2006-06-298

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller Onil Couture soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2006.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET
VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS
RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

5 JUIN 2006

Monsieur le Conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 et visant la modification des grilles de spécifications relatives aux zones C04-400 et R04-467 de même que certaines dispositions du règlement

2006-06-299

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-23-206 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-23-206 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 et visant la modification des grilles de spécifications relatives aux zones C04-400 et R04-467 de même que certaines dispositions du règlement, lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2006-06-300

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-23-206 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

5 JUIN 2006

ATTENDU la résolution numéro 2006-06-299 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-23-206 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 ET R04-467 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE
D'USAGES CONDITIONNELS**

Monsieur le Conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 879-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir les zones R01-126 et C04-400 à la procédure d'usages conditionnels

2006-06-301

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-06-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE
D'USAGES CONDITIONNELS, LORS DE LEUR ADOPTION
RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

5 JUIN 2006

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 879-06-2066 intitulé règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'assujettir les zones R01-126 et C04-400 à la procédure d'usages conditionnels, lors de leur adoption respective

ADOPTÉ

2006-06-302

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-06-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-06-301 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 879-06-2006 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 ET C04-400 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2006 RELATIF
L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION
VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES ISOLÉES AINSI QUE LA
COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN
PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES**

Monsieur le Conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 912-2006 relatif l'imposition d'une compensation pour l'inspection visuelle des fosses septiques isolées ainsi que la collecte, le transport et la disposition des boues en provenance de ces fosses septiques

2006-06-303

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA
ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465, ET D'AJOUTER LA
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485
(PROJET DE LA RIVE GAUCHE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-04-209 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été acheminée à la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 876-21-2006 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465, ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE).

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

2006-06-304

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-436 (PROJET
RÉSIDENTIEL LE CARRÉ DES PINS)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-05-234 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été acheminée à la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 876-22-2006 intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-436 (PROJET RÉSIDENTIEL LE CARRÉ DES PINS).

ADOPTÉ

2006-06-305

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT
QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX
DOLLARS (388 890,00 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE
POMPIER, 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE STANDARD
POUR DEUX PASSAGERS ET D'UN CAMION DE POMPIER, P.T.C.
46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE D'EQUIPES QUATRE
(4) PORTES, LE TOUT INCLUANT ÉQUIPEMENTS ET
ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

5 JUIN 2006

ATTENDU la résolution numéro 2006–05–265 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le ledit règlement est disponible pour la population.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 924–2006 intitulé RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (388 890,00 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER, 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE STANDARD POUR DEUX PASSAGERS ET D'UN CAMION DE POMPIER, P.T.C. 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE D'EQUIPES QUATRE (4) PORTES, LE TOUT INCLUANT ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES.

ADOPTÉ

2006–06–306

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposé, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2006.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2006–06–307

APPROBATION DE L'UTILISATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

D'adopter, tel que soumis, le tableau de répartition du surplus, exercice financier 2005.

QUE ledit tableau fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2006-06-308

**MANDAT DONNÉ AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR
ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA
LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

2006-06-309

**ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX RUE DE JOLIETTE (DOSSIER
DE MADAME SYLVIE DUBOIS ET DE MONSIEUR MICHEL
PAPINEAU)**

ATTENDU QU'il est requis qu'une entente soit conclue entre la Ville et Madame Sylvie Dubois et Monsieur Michel Papineau pour la construction des fondations de la rue de Joliette ainsi que la mise en place du pavage et ce en façade du lot 2 590 939 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville a modifié le zonage dans les derniers mois afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

D'entériner l'entente conclue entre le directeur de la gestion et du développement du territoire Monsieur Nicolas Rousseau et les titulaires de l'entente Madame Sylvie Dunois et Monsieur Michel Papineau.

ADOPTÉ

2006-06-310

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS
RELATIVEMENT À LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DES RUES DE
ROUVILLE ET DE BELLECHASSE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle des matériaux et la surveillance pour le projet de réfection des rues de Rouville et de Bellechasse

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions le 10 mai 2006 dernier, le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et que les résultats du comité sont les suivants :

**PROJET DE RÉFECTION D'AQUEDUC – RUES ROUVILLE ET
BELLECHASSE**

FIRME	POINTAGE FINAL	PRIX DE LA SOUSSION (INCLUANT LES TAXES APPLICABLES)
Teknika HBA inc.	18.83	71 675,53 \$
Groupe S.M.	22.29	62 428,67 \$
Groupe Qualitas	-----	-----

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat à la firme Groupe S.M. pour le projet de la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, de drainage et de chaussée dans les rues de Rouville et de Bellechasse, le tout pour un montant de **SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE SEPT CENTS (62 428,67\$) taxes applicables incluses;**

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

2006-06-311

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX RELATIVEMENT À
LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, DE
DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE DES RUES DE ROUVILLE ET DE
BELLECHASSE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre public pour la réalisation du projet de réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, de drainage et de chaussée des rues de Rouville et de Bellechasse ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions le 25 avril 2006 dernier et à l'analyse de la conformité faite par le consultant Groupe S.M., les résultats sont présentés dans le tableau ci-joint ainsi que dans l'analyse de soumission effectuée par le consultant ;

SOUSSIONNAIRE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES	CONFORMITÉ
Excavation St-Pierre & Tremblay	942 709,14 \$	Conforme
Construction Choinière Inc.	1 298 549,57\$	Conforme
TGC inc.	1 054 835,39 \$	Conforme
Construction DJL Inc.	961 363,90 \$	Conforme

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement d'emprunt au montant de 922 370 \$ relatif à la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, de drainage et de chaussée des rues de Rouville et de Bellechasse ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a autorisé une affectation au montant de quarante-huit mille dollars (\$48 000,00) provenant de la réserve financière par sa résolution portant le numéro 2006-05-270 et ce, relativement au projet de réfection d'aqueduc de la rue de Rouville et de Bellechasse dans le but de combler la différence entre le montant du plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence l'entreprise Excavation St-Pierre & Tremblay et le règlement d'emprunt au montant de 922 370-.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de **NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENT NEUF DOLLARS ET QUATORZE CENT (942 709,14 \$)**, taxes incluses,

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

2006-06-312

**DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA
RUE SHEFFORD (ROUTE 241) DANS SA PROGRAMMATION DE
L'ANNÉE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le ministère des Transports ont collaboré à la réalisation d'une étude concernant le drainage pluvial de la rue Shefford et que les deux parties s'entendent sur la solution à retenir ;

ATTENDU QUE la rue Shefford (route 241) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et que la gestion de la route et du réseau de drainage pluvial est de leur responsabilité ;

ATTENDU QUE des déficiences majeures sont présentes en regard du réseau de drainage pluvial ;

ATTENDU QUE la qualité de la surface de roulement demande une intervention à court terme ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire reconstruire ses infrastructures souterraines d'égout sanitaire et d'aqueduc en même temps que la réfection du réseau de drainage et de la chaussée appartenant au ministère des Transports et ce durant l'année 2007 ;

ATTENDU QU'il est requis que le ministère des Transports inscrive le projet dans leur programmation afin qu'il puisse à court terme convenir d'un protocole d'entente avec la Ville de Bromont sur la réalisation des travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au Ministre des Transports d'inclure dans la programmation de l'année 2007, le projet de réfection du réseau de drainage pluvial ainsi que de la chaussée de la rue Shefford et ce tel que convenue entre le Directeur territoriale de l'Est de la Montérégie et la Ville de Bromont et ce, conformément au rapport préparé par Les Consultants S.M. inc. numéro F051684-001, daté de janvier 2006, le tout pour une contribution monétaire de 1 200 000 \$,

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau directeur de la gestion et du développement du territoire pour qu'il prépare les ententes requises avec le Ministère des Transports du Québec tant pour les plans et devis que pour les travaux eux-mêmes.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

2006-06-313

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR LE LOT 3 684 953 ET SUR
UNE PARTIE DU LOT 3 684 951 DU CADASTRE DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE (RUE
SHEFFORD)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont ont conclu une entente visant l'établissement d'une servitude pour l'aménagement du sentier du village dans la portion localisée à l'arrière de l'auberge du Badouillard ;

ATTENDU QUE le lot 3 684 954 ainsi qu'une partie du lot 3 684 951 seront les fonds servants sur lesquels la dite servitude sera établis ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'établissement de cette dite servitude de piste multifonctionnelle (droit de passage) afin de concrétiser les ententes antérieures ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de servitude concernant la piste multifonctionnelle avec Immobilier Ski Bromont.

ADOPTÉ

2006-06-314

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 3 687 953 DU
CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À IMMOBILIER SKI
BROMONT.COM, À TITRE DE FIN DE PARC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont ont conclu une entente visant le paiement en avance d'un versement sur le fonds de parc applicable sur un terrain de Ski Bromont ;

ATTENDU QUE le lot 3 684 953 a fait l'objet de deux ententes, une première visant son acquisition par la Ville de Bromont et une deuxième visant son échange ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 3 684 953 afin de réaliser la première étape des engagements municipaux en regard de ce lot.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 JUIN 2006

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'acquisition du lot 3 684 953 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

2006-06-315

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UN GARAGE ATTACHÉ
QUI EMPIÈTE DE 1,8 MÈTRES DANS LA MARGE LATÉRALE QUI
EST DE 3 MÈTRES, LOT 2 591 477 (RUE DU FORGERON)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure relative à la construction d'une résidence dont le garage attachéempiète de 1,8 mètres dans la marge latérale qui est de 3 mètres, lot 2 591 477, rue du Forgeron.

QUE le Conseil municipal demande cependant que la porte du garage soit habillée par un chapeau similaire à celui de l'entrée principale de la maison et que la façade du garage soit retravaillée afin de refléter plus les détails présents sur le bâtiment principal (ajout de fenêtre, moulures).

ADOPTÉ

2006-06-316

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT
PRINCIPAL AVEC UN EMPIÈTEMENT, DANS LA COUR AVANT,
TOUR EN RESPECTANT LA MARGE AVANT MINIMALE DE 7,6
MÈTRES, LOT 2 929 975 (21, RUE DU MONT-AKI)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage détaché du bâtiment principal avec un empiètement, dans la cour avant, tout en respectant la marge avant minimale de 7,6 mètres, lot 2 929 975 (21, rue du Mont-Aki).

ADOPTÉ

2006-06-317

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
SUBDIVISION DES LOTS 3 593 015 ET 3 593 019 DU CADASTRE DU
QUÉBEC, EN LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEURE À 45
MÈTRES (RUE DE L'AUBERGISTE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la subdivision des lots 3 593 015 et 3 593 019 du cadastre du Québec, en lots dont la profondeur est inférieure à 45 mètres (rue de l'Aubergiste).

ADOPTÉ

2006-06-318

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION
ET D'UTILISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE
D'UNE PARTIE DU LOT 2 929 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC AINSI
QUE L'INCLUSION AU TERRITOIRE AGRICOLE PROTÉGÉ DU LOT
2 929 168 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DE BEDFORD)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande conjointe de Messieurs Philippe Lachance et Jacques Aimé Meunier dans le but de procéder à un échange de parcelles de terrain afin que monsieur Jacques Aimé Meunier puisse intégrer à son exploitation agricole le lot 2 929 150 (propriété de Monsieur Philippe Lachance) et que Monsieur Philippe Lachance puisse obtenir en retour une parcelle du lot 2 929 163 (propriété de monsieur Jacques Aimé Meunier) ayant un frontage sur la rue Bedford de 50,57 m par une profondeur de 60 m pour une superficie de 3028,2 m² pour la construction d'une maison unifamiliale en structure isolée ;

ATTENDU QUE conformément à la résolution de la MRC de La Haute-Yamaska, le lot 2 929 150 doit faire l'objet d'une demande d'inclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

5 JUIN 2006

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée par la demande est bornée au nord par le lot 2 929 150 qui est exclu de la zone agricole protégée ;

ATTENDU QUE l'exploitation agricole de Monsieur Jacques Aimé Meunier consiste essentiellement à une érablière (exploitation sans élevage) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accordé par résolution numéro 2005-03-132, une dérogation mineure pour un terrain présentant un frontage sur la rue Bedford de 50,57 m par une profondeur de 60 m pour une superficie de 3028,2 m² ;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a amendé le règlement de contrôle intérimaire 2002-126 (amendement numéro 2006-165 du 16 mars 2006) pour afin de permettre un lotissement inférieur à 5 ha pour la zone ALA-1.8 ;

ATTENDU QUE la propriété de monsieur Jacques Aimé Meunier (lots 2 929 163, 3 444 414 et 3 444 415) a été incluse dans la zone agricole protégée par décision de la Commission (décision inclusion numéro 188516) ;

ATTENDU QUE de nombreux espaces sont disponibles dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande de construction d'habitations unifamiliales ;

ATTENDU QUE l'échange des parcelles de terrain favorise la conservation d'un milieu naturelle de qualité et une bonne gestion des équipements en place et ce, en permettant d'inclure une parcelle enclavé et la radiation d'une servitude de passage, au sein d'une exploitation existante et viable.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande conjointe de Messieurs Philippe Lachance et Jacques Aimé Meunier afin d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'autorisation à un usage autre que l'agriculture d'une parcelle du lot 2 929 163 ayant frontage sur la rue Bedford de 50,57 m par une profondeur de 60 m pour une superficie de 3028,2 m² et d'appuyer la demande d'inclusion à la zone agricole protégée du lot 2 929 168 qui devra être intégré à la propriété de Monsieur Jacques Aimé Meunier.

ADOPTÉ

2006-06-319

**ACQUISITION DU LOT 3 684 955 DU CADASTRE DU QUÉBEC
D'IMMOBILIER SKI BROMONT.COM À TITRE DE FIN DE PARC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir une bande de terrain d'une largeur de 10 m pour y effectuer à moyen terme le prolongement de la piste multifonctionnelle (sentier du Village) ;

5 JUIN 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont ont conclu une entente visant le paiement en avance d'un versement sur les fonds de parc applicable sur un terrain de Ski Bromont localisé dans le secteur de la dite future piste multifonctionnelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'acquisition du lot 3684955 du cadastre du Québec;

ADOPTÉ

2006-06-320

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques ;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de compléter le formulaire d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques et d'enregistrements audio et de documents multimédias.

D'autoriser à Madame Sophie Deslauriers, responsable de la Bibliothèque municipale et scolaire, le pouvoir de compléter et de signer le programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

N. M.

**RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE DANS LE CADRE DU
COLLOQUE 18^E COLLOQUE SUR ACTION MUNICIPAL ET LES
FAMILLES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit résumé.

2006-06-321

**POLITIQUE SUR LE VÉLO – MINISTÈRE DES TRANSPORTS –
DEMANDE POUR L’ANNÉE 2006 – PROJET ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçue une confirmation de la Ministre des Transports en regard des travaux requis pour compléter la Route Verte sur le territoire de la Ville de Bromont et ce dans le cadre du programme de financement de la Route Verte ;

ATTENDU QUE certain des travaux que la Ville de Bromont compte réaliser durant l’année 2006 sont également admissible à la Politique sur le vélo du ministère des Transports du Québec en raison que ledit réseau cyclable retirera des routes du ministère les vélos, rendant les voies cyclable plus sécuritaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à soumettre au ministère des Transports les travaux devant être réalisés en 2006 et ce afin d’obtenir confirmation du financement d’une partie des dits travaux par la Politique sur le vélo du ministère des Transports.

ADOPTÉ

2006-06-322

ACHAT D’UN VÉHICULE DE POLICE

ATTENDU QUE nous avons procédé à un appel d’offres sur invitation en date 25 avril 2006 pour l’achat d’un véhicule au service de police, de marque GM Impala Sedan, année 2006, pour usage policier ;

ATTENDU QUE suite à l’ouverture des soumissions le 3 mai 2006, le prix établi par les deux soumissionnaires invités, taxes incluses est :

5 JUIN 2006

LES AUTOMOBILES M. ROCHELEAU INC	26 797,37 \$
CHARLAND CHEVROLET CADILLAC LTÉE	26 653,59 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit octroyé le contrat d'achat d'un véhicule GM Impala Sedan 2006 pour usage policier à, Charland Chevrolet Cadillac Ltée, au montant de **VINGT-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (26 653,59 \$), taxes incluses.**

QUE cette acquisition soit financée à même une appropriation au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) années.

ADOPTÉ

2006-06-323

DEMANDE D'ACHAT DU LOT 2 591 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC (BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET CHEMIN DARCY)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'acquisition du lot 2 591 583 du cadastre du Québec présenté à la Ville par le propriétaire du 1657, chemin Darcy.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser le demandeur que le dit lot n'est pas à vendre.

ADOPTÉ

2006-06-324

SUBVENTION ACCORDÉE À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT »

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a inclus dans son budget 2005, une contribution au financière pour supporter les projets des Amis des sentiers ;

5 JUIN 2006

ATTENDU QUE Les Amis des Sentiers de Bromont inc devrait recevoir sous peu confirmation d'une subvention du ministère des ressources naturelles pour la mise en valeur du Domaine Naturel du Lac Gale ;

ATTENDU QU'il est opportun que l'ensemble des travaux devant être effectué au Domaine Naturel du Lac Gale soit coordonné par un comité conjoint Ville de Bromont et Amis des Sentiers de Bromont inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une subvention d'un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** à l'organisme Les Amis des Sentiers de Bromont inc.

DE déléguer la coordination du projet du Domaine naturel du Lac Gale à Monsieur Nicolas Rousseau, lequel pourra être assisté de monsieur Wai Loi Wong à titre de chargé de projet pour la Ville.

ADOPTÉ

2006-06-325

NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DU MONT-GALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer, « rue des Plaines », une nouvelle rue dans le secteur du mont Gale, secteur où les noms de rue sont en majorité des noms d'arbres.

ADOPTÉ

2006-06-326

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-5-256 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

QUE la résolution numéro 2006-05-256 aurait dû se lire de la façon suivante :

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire faire profiter à ses citoyens d'un prix d'entrée privilégié pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2006 et favoriser ainsi le développement d'activités culturelles ;

ATTENDU QUE le projet ne nécessite aucun déboursé réel à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer activement dans la promotion et le développement d'évènements d'envergure ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'acquisition de certificats permettant l'achat de billets d'entrée pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2006 pour une somme de **DIX SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS (17 253 \$), taxes incluses**, pris à même le poste 02 779 98 499 et d'autoriser l'administration à les vendre à tous les postes de réceptionnistes pour un montant maximal de 27,25\$, soit une réduction de 20% du prix régulier.

D'autoriser de plus la publication de cette vente dans le site WEB de la Ville, le *Voici Bromont* et l'affichage aux postes de réception.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2006-06-327

POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À SON APPARTENANCE AU TERRITOIRE SOCIO-SANITAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé formellement au Ministère des affaires municipales d'intégrer le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE Bromont est inclus dans le territoire socio-sanitaire de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QU'EN matière de services reliés à la santé, les citoyens de Bromont sont desservis par le CSSS de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE le financement du CSSS Haute-Yamaska tient compte de la population bromontoise ;

5 JUIN 2006

ATTENDU QU'EN matière d'hospitalisation, de services ambulanciers et d'association des médecins pratiquant à Bromont, les citoyens de Bromont utilisent les services du CSSS de la Pommeraie ainsi que le Centre hospitalier Brome-Misisisquoi Perkins ;

ATTENDU QUE le CSSS de La Haute-Yamaska a manifesté son inquiétude relativement à l'impact financier du changement de MRC demandé par la Ville de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'advenant le rattachement de la Ville de Bromont à la MRC de Brome-Missisquoi, la Ville s'engage à faire les représentations nécessaires, le cas échéant, auprès des instances gouvernementales, plus particulièrement auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, afin de conserver le statut quo quand au territoire d'appartenance socio-sanitaire et le financement y étant rattaché.

ADOPTÉ

2006-06-328

CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Convention collective des policiers de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle soumise, la convention collective des policiers de la Ville de Bromont pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et le directeur général, Monsieur Jacques Des Oemeaux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite convention.

ADOPTÉ

2006-06-329

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT L'HORAIRE D'ÉTÉ DES EMPLOYÉS DE L'ARÉNA

5 JUIN 2006

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2006-06-330

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT LA
RÉÉVALUATION DE CERTAINS POSTES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente entre la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux (CSN) concernant la réévaluation de certains postes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2006-06-331

SUSPENSION DE MONSIEUR STÉPHANE MORRIS

ATTENDU les événements survenus au poste de police ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 JUIN 2006

QUE le Conseil entérine la décision de Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, de suspendre, sans solde, Monsieur Yvon Stéphane Morris à partir du 1^{er} mai 2006 jusqu'à ce que l'enquête soit complétée.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU GUIDE PRATIQUE SITE WEB MUNICIPAL À
L'INTENTION DES ÉLUS ET DES GESTIONNAIRES DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit Guide

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR FRANK JOHNSTON-MAIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION BMP RELATIVEMENT
À LA TENUE DU CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JULIEN PELLERIN,
DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
D'URBANISME RELATIVEMENT À LA TENUE D'UNE JOURNÉE DE
FORMATION AU CHÂTEAU BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA
PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER DE BROMONT
RELATIVEMENT À L'AVENIR DE L'ÉGLISE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

5 JUIN 2006

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JACQUES FOURNIER ET DE
MADAME MARIE-FRANCE TRUDEL CONCERNANT LA LOCATION
DE CONDOS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME JULIE BOULET, LA
MINISTRE DÉLÉGÉE AUX TRANSPORTS, CONCERNANT LA
SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA CONSTRUCTION DE LA
ROUTE VERTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre,

N. M.

**DÉPÔT DE LA THÈSE DE DOCTORAT DE MONSIEUR BERNARD
SÉVIGNY INTITULÉ LA COLLECTIVITÉ APPRENANTE : UNE
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite thèse.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARC E. DECELLES
RELATIVEMENT AUX PLUIES DU MOIS DE MAI ET LES PLAINES
INONDABLES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
DE ZONAGE, SECTEUR DES RUES DE NICOLET ET DE
CHARLEVOIX.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

5 JUIN 2006

2006-06-332

NOMINATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Comité de démolition soit composé de la mairesse, Madame Pauline Quinlan et de messieurs les conseiller Jean-Marc Maltais et Paul M. Rolland.

ADOPTÉ

2006-06-333

**DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LES RÔTISSERIES ST-
HUBERT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à émettre un chèque de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)**, somme représentant la commandite de la Ville de Bromont à la Fondation Lise Thibault pour venir en aide aux personnes ayant une limitation physique en facilitant leur intégration sociale.

ADOPTÉ

2006-06-334

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX SERVICE DE POLICE, INCENDIE
ET TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT LEUR INTERVENTION
LORS DES INONDATIONS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter le Service de police, le service des incendie ainsi que les travaux publics relativement aux interventions qu'ils ont faits lors des inondations.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

2006–06–335

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MADAME LOLA LANDES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Madame Lola Landes pour son implication dans l'organisation du concert aux profits de la Fondation BMP.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE PERRON
RELATIVEMENT LE BESOIN DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES
ÂGÉES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

2006–06–336

**ENTENTE COMMERCIALE ENTRE ITERACT INC ET LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente entre la Ville de Bromont et la firme iTeract inc ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigée, ladite entente commerciale concernant la fourniture d'Internet à haute vitesse ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

5 JUIN 2006

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Marcel Aubin demande que le stationnement soit limité à un seul côté de la rue de Bagot.
- Monsieur Jean-Pierre Barret demande si les frais juridiques dans la liste des comptes à payer concernent le dossier de la demande de destitution de la mairesse et de Monsieur Paul Rolland.
- Madame Vachon demande des précisions sur le règlement de nuisances et plus particulièrement sur l'article concernant les hélicoptères.
- Monsieur Bernard Adam félicite le Conseil d'avoir conservé le service de police. Il demande que les changements de vitesse sur une même voie de circulation soient annoncés à l'avance.
- Monsieur Pierre Brassard est heureux de la construction prochaine du boulevard de Montréal il s'inquiète du nombre de règlements d'emprunt.
- Madame Ruth Dupont demande si la Ville manque d'asphalte pour boucher les trous. Elle s'informe sur la dette à long terme et pose une série de questions sur les états financiers de la Ville.

2006-06-337

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER